

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /202

**Commission communale des impôts directs (CCID) d' Ajaccio. Désignation de commissaires titulaires et suppléants domiciliés en dehors de la commune**

## **Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (communes de plus de 2 000 habitants).

Par délibération N°2014/107 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal de la ville d'Ajaccio a dressé la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs.

Afin de procéder à la désignation des commissaires devant siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) pour la commune d'Ajaccio, il convient d'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques de la Corse du Sud, une liste complémentaire de propositions comportant 2 noms pour les commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune et 2 noms pour les commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune. Ces commissaires doivent par ailleurs être inscrits au rôle des impôts locaux de la commune.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

De désigner 2 personnes pour les commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune et 2 personnes pour les commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune, étant précisé que ces commissaires doivent par ailleurs être inscrits au rôle des impôts locaux de la commune.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, Adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2014

#### **DRESSE**

#### **PAR 35 VOIX POUR**

**ET 10 NON PARTICIPATIONS (M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine,  
Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie,  
Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise,  
M. PIERI François Mme GUIDICELLI Maria)**

ainsi que suit, une liste complémentaire de propositions comportant 2 noms pour les commissaires titulaires domiciliés en dehors de la commune et 2 noms pour les commissaires suppléants domiciliés en dehors de la commune :

Commissaires titulaires :

- M. Paoli Jean-Dominique, né le 15/12/1977 à Vico et domicilié à : Nesa, 20 160 Vico.
- Mme Sandrine Zanettacci, née le 27/01/1977 à Cargèse, et domiciliée à : Les Hauts de la Résidence du Golfe, 7 allée de la Plage, 20 166 Porticcio.

Commissaires suppléants :

- M. Nicolai Orso, né le 04/02/1975 à Paris, et domicilié à : 26 Rue d'espérance, 75 013 Paris.
- M. D'Orazio Laurent, né le 15/01/1946 ç Ajaccio, et domicilié : Villa U Sognu, Plaine de Peri, 20 167 Peri.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**  
**Laurent MARCANGELI**  




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014\_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2014  
Publication : 05/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

